

Conseil Communautaire du 15 juin 2017

Compte rendu N° CC2VV_05/2017

Le 15 juin 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à Pays de Clerval (Salle des Fêtes).

M. Bruno BEAUDREY, en qualité de Président, a convoqué l'assemblée de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

La séance est ouverte à 20h15. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 6 juin 2017.

Présents : Jean-Marie BARBIER (Pays de Clerval), Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Jean-Paul CHUZEVILLE (Rougemont), François CIRESA (Soye), (Rillans), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Bernard DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Albert FELEZ (Lanthenans), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Adeline GILLOT (Marvelise), Denis GIRARD (Fontenelle-Montby), Marianne GIRARDOT (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), François HERMOSILLA (Faimbe), Michael HUGONIOT (Arcey), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), LABEUICHE Lucien (Hyemondans), LAMBERT Michel (Appenans), LAURENT Michel (L'Isle-sur-le-Doubs), LENOIR Catherine (Chaux-lès-Clerval), LOHSE Martine (L'Isle-sur-le-Doubs), MATHIOT Denise (Geney), Catherine MILLET (Rougemont), NAPPEY Rémy (L'Isle-sur-le-Doubs), NEVERS Danièle (Cuse-et-Adrisans), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle-sur-le-Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Nathalie PARENT (Sourans), Emmanuel PARISOT (Gondenans-lès-Moulins), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Xavier PERRIN (Montussaint), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Gilles SAULNIER (Tallans), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), Pierre SCHIFFMANN (L'Isle-sur-le-Doubs), Karine SIMON (Rang), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Chantal VURPILLOT (Médière), André VURPILLOT (Desandans), Fabrice VRILLACQ (Gémonval), Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin) Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Yves BOILLOT (L'Hôpital Saint Lieffroy), Noël CHAVEY (Onans), Eliane SAVOUREY (Anteuil), Dominique COUR (Rillans), Christian LEPAPE (Gouhelans), Jean-Pierre VAILLET (Puessans)

Absents excusés : Philippe JANUEL (Avilley), Michael PORTE (Accolans), David SCHELL (Pompierre- sur- Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Victor ZUAN (Abbenans), Sylvain DUBOIS (Romain) (pouvoir à E. Spadetto), Chantal JACQUEMIN (Arcey) (pouvoir à André Parrot), Jean-Michel LAMOTTE (Cubry) (représenté par son suppléant Nicolas GRUNEISENS), Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) (pouvoir à Martine LOHSE), Michel VERDIERE (Arcey) (pouvoir à Michael HUGONIOT)

Absents : Christophe CATALA (Cubrial), Annie GROSJEAN (Nans), Liliane GUYON-VEUILLET (Branne), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Didier PAYRAT (Rognon), Pierre PEGEOT (La Prétière), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Pascale PREDINE (Tournans)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné secrétaire de séance, M. **Claude BOURIOT**, parmi les membres du conseil communautaire.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 avril 2017

- 1 . Budget /Finances : charges à répartir (opérations d'amortissement sur le budget général ex-CCID)**
- 2. Budget / Finances : définition des durées d'amortissement des biens soumis**
- 3. Eau / Ass./ Déchets : désignation de délégués CC2VV à l'ASCOMADE**
- 4. Préparation à la prise de compétence « eau et assainissement »**
- 5. SPANC : convention avec l'Agence de l'Eau (aide à la réhabilitation)**
- 6. Déchets : désignation d'un représentant CC2VV au SYTEVOM (territoire ex-CCID)**
- 7. Déchets : marché pour fourniture de bacs « collecte sélective » (territoire ex-CCID)**
- 8. Déchets : fixation des tarifs de vente des composteurs**
- 9. Déchets : convention de mutualisation services administratifs CC2VV/Sictom des 3 Com 25**
- 10. Services techniques : fixation des tarifs de mise à disposition du matériel et des agents aux communes**
- 11. Patrimoine bâti : travaux gymnase de Clerval dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie**
- 12. Voie verte : validation du lancement de l'opération et convention de groupement de commande avec la CC du Pays de Villersexel pour la maîtrise d'œuvre**
- 13. Tourisme : fixation des tarifs de la régie « Office du Tourisme »**
- 14. Désignation d'un délégué CC2VV à la commission consultative relative à l'énergie au SYDED**
- 15. Création de CDD (chargé de mission touristique et animateur jeunesse)**
- 16. Délégation au Président pour le recrutement de certaines catégories d'agents contractuels**

Questions diverses

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 15 avril 2017

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 15 avril 2017, et en l'absence d'observation, considère le compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Budget/Finances : charges à répartir (241 092 €) / Budget général ex CCID

Mme la vice-Présidente en charge des finances expose le sujet à l'assemblée.

Dans le cadre des opérations de dissolution de l'ancienne CCID, des opérations d'amortissement des charges à répartir du compte 4818 n'avaient pas été comptabilisées. Il s'agit de charges d'amortissement relatives à la création en 2001 d'un giratoire pour le compte de l'État. La charge des travaux s'élevait à 3 100 000 Frs en 2001 soit 472 591,95 € répartie ainsi :

- dans un premier temps sur 16 ans à raison de 30 889,57 € comptabilisée en 2001 et 29 520 € comptabilisée en 2002 et 2003 soit un étalement s'élevant à 89 929,57 € au titre des 3 premières années [30 889,57 € + (29 520 × 2)] ;
- puis dans un second temps sur 27 ans par un amortissement annuel comptabilisé de 2004 à 2013 à hauteur de 14 157 € soit un étalement de 141 570 € (14 157 × 10).

Les délibérations concernant l'étalement de ces charges d'amortissement (2001 et 2004) n'ont pas été retrouvées. Après avis des services fiscaux, il convient, devant cette situation, de procéder à une régularisation en situation nette par opération d'ordre non budgétaire. Dans ce cas particulier, le compte 4818 « charges à étaler » d'un montant de 241 092,39 € (89 929.57 € +141 750 €) sera soldé par le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- rappelle que la collectivité est dans l'impossibilité de retrouver l'historique de cet étalement
- autorise le Président à procéder à une régularisation par l'opération d'ordre non budgétaire suivante : prélèvement sur le compte 1068 de 241 092,39 € pour solder le déficit du compte 4818.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

2. Budget /Finances : définition des durées d'amortissement des biens soumis

Mme la vice-Présidente en charge des finances expose le sujet à l'assemblée.

L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. En principe, l'amortissement est linéaire mais peut aussi être dégressif.

Il est rappelé l'Article L.2321-2 27 du CGCT : « sont tenus d'amortir les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 hab ».

Les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante sauf pour les :

- frais relatifs aux documents d'urbanisme : durée maximale 10 ans
- frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation : durée maximale 5 ans
- frais de recherche et de développement : durée maximale 5 ans

- subventions d'équipement versées et lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études assimilées aux aides à l'investissement consenties aux entreprises : durée maximale 5 ans
- subventions d'équipement versées et lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations: durée maximale 30 ans

Pour les autres immobilisations, un barème indicatif a été fourni par les services fiscaux :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	15 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €	1 an

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la durée d'amortissement de chaque bien, telle que définie plus haut.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

3. Eau/Ass - déchets: désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'ASCOMADE

M. le vice-Président en charge du cycle de l'eau expose le sujet à l'assemblée.

La CC2VV adhère à l'Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) pour les thématiques déchets et assainissement. Dans ce cadre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne délégué titulaire de la CC2VV à l'ASCOMADE Emmanuel SPADETTO et délégué suppléant Jacky BOUVARD.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

4. Préparation à la prise de compétence « eau et assainissement »

M. le vice-Président en charge du cycle de l'eau expose le sujet à l'assemblée.

La CC2VV a décidé de répondre à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau-RMC pour l'étude de transfert des compétences eau et assainissement. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 30 juin 2017 pour bénéficier d'un taux de subvention de 80%.

Les projets soutenus sont :

- inventaires précis du patrimoine (actif/passif)
- tarification des services (budget, prix de l'eau...) et élaboration des scénarios
- structure du nouveau service (mode de gestion,...)

Les subventions portent sur :

- les études menées en interne : financement dans la limite de 2 postes ETP par EPCI sur 2 années
- les moyens nécessaires (véhicule, informatique, matériel spécifique...)
- les investigations complémentaires externes (si moins de 2 ETP financés)
- les études réalisées par des prestataires extérieurs

Les objectifs de l'étude de transfert des compétences sont :

- appréhender le périmètre du futur service
- obtenir un diagnostic complet de chaque service sur le territoire (technique, financier et tarifaire, juridique, organisationnel et institutionnel)
- proposer des scénarios de transfert
- préparer la mise en œuvre opérationnelle du transfert
- accompagnement après transfert
- animation tout au long du processus

Lors de la réunion du 11 avril 2017, la commission a décidé de réaliser l'étude de transfert en interne, via le recrutement d'un chargé de mission :

- 1,5 ETP sera consacré à la mission : le chargé de mission à 100% et le poste de Françoise BEAUVARLET à 50%
- en fonction des besoins spécifiques (financiers, juridiques, techniques ...), la communauté de communes fera appel à des prestataires externes

Les avantages de l'étude en interne sont:

- la proximité avec les communes, les instances décisionnelles et les services de la CC
- la disponibilité pour l'animation et l'écoute
- la bonne connaissance de l'organisation et des équipements (fonctionnement ultérieur du service)
- l'adaptation de la mission plus aisée
- l'implication dans la démarche
- la possibilité de recourir à des études externes pour des points bien précis (investigations complémentaires...)
- le portage du message « politique » de la commission et de la CC
- la possibilité de financer ½ poste existant à la CC

Les inconvénients de l'étude en interne sont :

- la réussite de la mission dépend du profil et de l'implication de la personne recrutée.
- la gestion supplémentaire de personnel

Le plan de financement prévisionnel (prévision haute) est le suivant :

Dépenses	2017 (6mois)	2018 (1 an)	2019 (6 mois)
Dépenses internes - Personnel	52 792.19 €	105 584.38 €	52 792.19 €
Matériel (Véhicule, PC, téléphone, logiciels dédiés) *	25 000.00 €	10 000.00 €	5 000.00 €
Prestations externes	26 250.00 €	52 500.00 €	26 250.00 €
Total Dépenses	104 042.19 €	168 084.38 €	84 042.19 €
Recettes			
Recettes (subvention agence de l'eau – CD 25) - 80%	83 233.75 €	134 467.50 €	67 233.75 €
Autofinancement	20 808.44 €	33 616.88 €	16 808.44 €
Total recettes	104 042.19 €	168 084.38 €	84 042.19 €

Initialement, il est prévu une prise de la compétence « Eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2018. Au vu de l'avancement du calendrier, il semble plus probable que le transfert soit effectif au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- valide le principe de lancement de l'étude en interne
- autorise le Président à déposer le dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- valide le plan de financement
- autorise le Président à recruter un *Chargé de Mission Eau et Assainissement* en CDD pour une durée de 2 ans

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

5. SPANC : Convention avec l'Agence de l'Eau (aide à la réhabilitation)

M. le vice-Président en charge du cycle de l'eau expose le sujet à l'assemblée.

Il convient de signer une nouvelle convention de mandat suite à la modification des conditions d'attribution des aides de l'Agence de l'Eau pour l'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les termes de celle-ci sont les suivants :

- o augmentation du forfait d'aide : de 3000 € à 3300 € par installation réhabilitée (étude préalable + travaux)
- o augmentation du forfait d'aide au SPANC pour l'animation : de 250 € à 300 € par installation réhabilitée
- o étude de conception et de sol obligatoire avec analyse comparative de 2 solutions techniques au minimum (coût investissement + fonctionnement sur 15 ans)
- o passage de 4 à 6 ans pour l'achèvement des travaux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la nouvelle convention de mandat avec l'Agence de l'Eau pour l'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

6. Déchets : désignation d'un représentant au SYTEVOM pour le territoire ex. CCID

M. le vice-Président en charge des déchets expose le sujet à l'assemblée.

Le SYTEVOM réalise pour le compte de ses adhérents le tri et l'élimination des ordures ménagères et des déchets assimilables. Il organise, en liaison avec ses adhérents, les modalités de tri et de valorisation des déchets.

Suite à l'adhésion de la CC2VV au SYTEVOM pour le territoire de l'ex CCID (les autres parties du territoire adhérent déjà par le biais des SICTOM), il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne délégué titulaire de la CC2VV au SYTEVOM Jacky BOUVARD et délégué suppléant Olivier PERRIGUEY.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

7. Déchets : marché pour fourniture de bacs "jaunes" territoire ex. CCID

M. le vice-Président en charge des déchets expose le sujet à l'assemblée.

Une consultation pour un marché à bons de commande d'une durée d'un an a été lancée pour la fourniture de bacs (environ 4 500 unités pour 140 000 € estimés) pour la collecte sélective en porte à porte (bacs jaunes sur le territoire de l'ex-CCID).

- o la consultation a permis la remise de 5 offres
- o l'ouverture des offres et le test des échantillons ont eu lieu le 18/05/17
- o l'analyse des offres et les négociations ont permis de définir que l'offre la mieux-disante était celle de SSI SCHAFFER pour 106 340 € (note de 95.73/100).

Il est précisé que les bacs seront pucés et distribués gratuitement aux usagers courant septembre 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société SSI SCHAFFER.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

8. Déchets : tarifs vente composteurs

M. le vice-Président en charge des déchets expose le sujet à l'assemblée.

Il est proposé d'acheter des composteurs par le biais du SYTEVOM et de les revendre aux usagers. Le prix de vente (prix coûtant) proposé pour le composteur est de 25 € ; le bio-seau (prix de revient 3 €) serait offert par la CC2VV.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider les prix proposés, à savoir 25 € pour le composteur et 0 € (offert) pour le bio-seau.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

9. Déchets : convention de mutualisation services adm. CC2VV / Sictom des 3 com 25

M. le vice-Président en charge des déchets expose le sujet à l'assemblée.

La CC2VV assure pour le compte du SICTOM des 3 com25 la mise en place de bacs sur son secteur (Pays de Clerval), le suivi des administrés et le suivi des collectes. Ces prestations sont rémunérées pas le SICTOM à la CC2VV par un forfait annuel de 6 000€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le SICTOM des 3 com 25 (rémunération de 6000 € / an) pour le travail administratif effectué par la CC2VV),

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

10. Agents techniques : fixation des tarifs de mise à disposition du matériel et des agents techniques

M. le vice-Président en charge des services techniques expose le sujet à l'assemblée.

Les agents techniques de l'ex CC du Pays de Rougemont, désormais personnel de la CC2VV, sont mis à disposition des communes. Pour la CC2VV, nouvelle collectivité, il convient d'en fixer les tarifs (identiques à ceux de l'ex-CCPR) :

- o agents : 16 €/h
- o petit matériel (débroussailleuse, petite tondeuse) : 5 €/h
- o gros matériel (tracteur tondeuse) : 15 €/h
- o remboursement km camion : 0,50 €/km

Une conseillère demande si toutes les communes de la CC2VV peuvent faire appel aux services techniques de la CC2VV.

Il lui est répondu par l'affirmative, dans la limite de la disponibilité des agents (ce service comprenant seulement 2 agents avait été dimensionné à l'échelle du territoire de l'ex-CCPR et non de la CC2VV).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide les tarifs de mise à disposition du matériel et du personnel technique de la CC2VV aux communes.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

11. Patrimoine bâti : programme d'économie d'énergie - Gymnase de Clerval

Sujet ajourné par manque d'éléments.

12. Voie verte : validation de l'opération et validation du groupement de commandes avec la CC du pays de Villersexel

M. le vice-Président en charge de la voie verte expose le sujet à l'assemblée.

Si le projet de voie verte a bien été inscrit au budget, aucune délibération n'a été prise pour acter le lancement du projet. Une délibération devra donc valider le lancement du projet et autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de mutualiser les études préalables aux investissements (dont la mission de maîtrise d'œuvre) avec la CC de Villersexel et la CC de Lure.

La CC de Lure a choisi de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CC de Villersexel. La CC du Villersexel nous a également proposé de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage. Toutefois, afin d'avoir la maîtrise pleine du projet, il est proposé d'établir un groupement de commande avec la CC de Villersexel et non une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, le montant prévisionnel d'investissement s'élève à 1 000 000 € environ, financés à hauteur de 60 % (Etat-DETR, Région, Département, Union Européenne-FEADER).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- valide le lancement du projet
- autorise le Président à signer une convention de groupement de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre
- désigne la CC du Pays de Villersexel comme coordinateur du groupement de commande
- nomme Jacky BOUVARD titulaire de la commission d'ouverture des plis correspondante et Bruno BEAUDREY son suppléant.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

13. Régie Office de Tourisme : Fixation des tarifs de la régie OT

M. le vice-Président en charge du tourisme expose le sujet à l'assemblée.

Afin de pouvoir commercialiser les produits vendus à l'Office de tourisme de la CC2VV, une délibération doit être prise.

Les tarifs suivants sont proposés à l'assemblée :

Libellé du produit	Tarif en €
Topoguide des randonnées (vente en entier)	5,00
Fiche du topoguide des randonnées (vente à l'unité)	0,50
Aimer la Franche-Comté	11,00
Cuisine Franc-comtoise d'hier et d'aujourd'hui	5,50
La Franche-Comté à vélo	5,95
Fermes-auberges et auberges de montagne de Franche-Comté	5,95
Carte IGN Franche-Comté touristique et routière	5,89
Bande dessinée Rahan	11,50

Par ailleurs, il convient de fixer un tarif pour la billetterie des spectacles de la saison culturelle : il est proposé d'établir un tarif de 5 €, avec gratuité pour les moins de 18 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide les tarifs de la régie Office de Tourisme décrits ci-dessus.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

14. Désignation d'un délégué CC2VV à la commission consultative relative à l'énergie au SYDED

M. le Président expose le sujet à l'assemblée. Le délégué du SYDED de la CC2VV a complété l'exposé.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) prévoit la création d'une commission consultative relative à l'énergie au sein des syndicats d'énergie. Le SYDED nous demande de désigner un délégué (autre que notre délégué SYDED titulaire) pour siéger à cette commission. Cette commission se réunit une seule fois par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne André PARROT pour représenter la CC2VV à la commission consultative relative à l'énergie du SYDED.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

15. Création de CDD (chargé de mission touristique et animateur Jeunesse)

Mme la vice-Présidente en charge des ressources humaines expose le sujet à l'assemblée.

Pour le bon fonctionnement des services de la CC2VV, il convient de créer deux postes :

- 1 poste d'animateur tourisme (animateur BIT de l'Isle-sur-le-Doubs et Pays de Clerval) : CDD de 3 mois à raison de 28 h par semaine au SMIC.
- 1 poste d'animateur jeunesse pour assurer la direction et l'animation du centre de loisirs de Rougemont (activités extra-scolaires, en période de vacances) pour les enfants de 3 à 17 ans : CDD de 3 ans à raison de 35 h par semaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à recruter un animateur *tourisme* à raison de 28 h par semaine pour 3 mois et un animateur *Jeunesse* à raison de 35 h par semaine pour 3 ans.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

16. Délégation au Président pour le recrutement de certaines catégories d'agents contractuels

M. le Président expose le sujet à l'assemblée

En vertu des articles L.2122-22, L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Une première délibération avait été prise en ce sens le 2 février 2017.

Afin d'avoir la réactivité nécessaire pour assurer une continuité satisfaisante du service public, il est proposé à l'assemblée de déléguer au Président le pouvoir de recruter certaines catégories d'agents contractuels :

- Animateurs saisonniers :
Délégation pour recruter et fixer le niveau de rémunération des animateurs saisonniers en CDD, notamment pour les centres de loisirs en régie et les animations touristiques
- Remplacement d'agents contractuels ou titulaires momentanément indisponibles :
Délégation pour remplacer par recrutement en CDD des agents contractuels ou titulaires momentanément indisponibles (maladie, disponibilité, congés,...) et fixer leur rémunération
- Recrutement des agents en contrat de droit privé type CAE/CUI :
Délégation pour recruter et fixer le niveau de rémunération contrats de droits privés (type CUI/CAE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les délégations de pouvoir au Président proposées.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Contre : 0

17. Questions diverses

➤ Actualités saison touristique et culturelle

- le guide des animations estivales est prêt. La distribution sera effectuée par les communes dans les boîtes aux lettres. Les livrets seront donc mis à disposition des maires au siège de la CC et dans les pôles de proximité
- la CC2VV a été retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par le département pour une résidence d'artiste. Nous avons choisi la compagnie « A la lueur des contes » qui sera en résidence à Pays de Clerval du 13 au 20 juin prochain. Dans le cadre de la résidence, deux interventions auront lieu auprès des scolaires (à Rougemont le mercredi 14 juin et à L'Isle sur le Doubs le jeudi 15 juin) ainsi qu'une balade contée le lundi 19 juin à Pays de Clerval. Par ailleurs, un spectacle aura lieu le vendredi 16 juin à 20h à la salle des fêtes de L'Isle sur le Doubs et le dimanche 18 juin à 16h à la forge de Montagney. Le spectacle présenté « Ça va la terre ? » est une sensibilisation à l'environnement. Dans ce cadre, nous envisageons d'y associer une exposition sur la protection de l'environnement (à confirmer).

➤ Partenariat Conseil Départemental du Doubs : *Contrats de territoires* :

Le Département du Doubs, dans le cadre de la mise en place des *contrats de territoire*, nouveau dispositif de financement visant à remplacer à terme son financement traditionnel des communes et EPCI, a été sollicité pour être *territoire pilote*.

➤ Actualités centres de loisirs et actions ados été 2017 :

- la CC2VV finance 4 centres de loisirs sur le territoire : Arcey, Pays de Clerval, L'Isle sur le Doubs et Rougemont. Ces centres proposent des activités pour les enfants de 3 à 11 ans durant les périodes scolaires.
- la CC2VV propose pour les 12 à 17 ans, sur le territoire, des offres variées et adaptées aux ados, sur les 4 secteurs pour cet été.

➤ Animation économique :

La CC2VV a organisé le 30 mai dernier une réunion d'information à l'attention des acteurs économiques de l'ancien territoire de la CCID. Celle-ci avait pour objet de présenter la nouvelle communauté de communes,

ses nouvelles compétences en matière d'économie et préparer le salon de l'artisanat organisé les 17, 18 et 19 novembre prochains à l'Isle-sur-le-Doubs.

➤ **Contrat Local de Santé**

Le PETR Doubs Central vient de lancer la réalisation d'un Contrat Local de Santé. Dispositif innovant, le CLS vise à réduire les inégalités territoriales de santé en mobilisant, au profit d'un territoire, les politiques d'organisation de la santé menées par l'ARS, les compétences de l'Etat, l'action des collectivités locales et celles des professionnels et organisations partenaires.

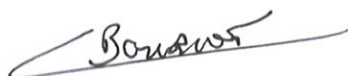
➤ **Mise en place d'un service d'autorisation du droit des sols (ADS)**

Les communes gardent cette compétence mais, pour des raisons évidentes d'efficacité et de commodité, l'instruction sera gérée par la CC2VV. Le service ADS concerne pour l'instant uniquement les communes dotées d'un document d'urbanisme (carte communale, PLU). Plusieurs scénarios sont actuellement étudiés pour une mise en place effective du service au 1^{er} janvier 2018. La mutualisation du personnel et du matériel (logiciel SIG partagé avec les communes) sera privilégiée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h25.

Pays de Clerval, le 25 juin 2017

Le secrétaire de séance,
Claude BOURIOT



Le Président,
Bruno BEAUDREY

